

2026/0015

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le **31 MARS 2026**

ID : 059-215900358-20260331-20260330_D0015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
VERY.QUETIER.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.CHATELAIN.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. VERY.

Objet : Subvention Appel à projet 2026 pour la sécurisation des sites cultuels.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'appel à projet pour la sécurisation des sites cultuels qui a pour but de sécuriser l'entrée principale et l'intérieur de l'église afin de lutter contre les actes antireligieux et les vols, la commune a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention.

L'accompagnement financier s'effectue à hauteur de 80 % du coût total du montant H.T.

Le montant estimatif du projet est fixé à 25 493,00 euros H.T.

La commune va solliciter la participation de l'Etat pour un montant de 20 394,40 euros.

Le reste à charge pour la commune sera de 10 197,20 euros (TVA inclus).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement au titre de l'appel à projet 2026 pour la sécurisation des sites cultuels pour un montant de 20 394,40 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

30 MARS 2026

